



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 11 avril 2018

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 67

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 11 avril 2018 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside la réunion et accompagne le Conseil dans un moment de réflexion à la mémoire de Jonathan Pitre et de l'équipe de hockey des Broncos de Humboldt.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national a été interprété par l'ensemble vocal «The 5 Strings» de Barrhaven Music Academy.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Watson remet le Prix de bâtisseur de la Ville à Dallas Greeley, bénévole de longue date au salon de thé du Lieu historique national du domaine Billings ainsi que pour l'activité Portes ouvertes Ottawa et les différents musées de la Ville d'Ottawa. Pendant 12 ans, M^{me} Greeley a consacré plus de 2 000 heures à travailler pour les programmes destinés aux enfants, à faire de l'entretien, à encadrer, à former et à rencontrer en entrevue des bénévoles, ainsi qu'à offrir un service à la clientèle exceptionnel.

PROCLAMATION DU MOIS NATIONAL DE LA POÉSIE ET LECTURE DE POÈMES PAR LES POÈTES OFFICIELS D'OTTAWA

Le maire Watson annonce qu'avril 2018 sera le Mois national de la poésie et présente la proclamation de ce mois national à Andrée Lacelle et Jamaal Jackson Rogers, les poètes officiels de la Ville d'Ottawa. Andrée Lacelle récite son poème intitulé *Sillage en amont*, et Jamaal Jackson Rogers récite le sien, intitulé *Belonging*.

ANNONCE DES RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE CENTRAIDE DE LA VILLE D'OTTAWA

Le maire Watson annonce les montants finaux de la campagne Centraide de 2017 des employés de la Ville d'Ottawa, dont le thème était « 100 % local ». En date du 28 février 2018, la campagne avait permis de recueillir 280 927,20 \$. M. Michael Allan, président et chef de la direction de Centraide Ottawa, explique les retombées qu'ont ces dons sur le travail de Centraide dans la communauté.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents pour la réunion, à l'exception du conseiller J. Mitic.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2018.

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes.

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- Exemption de taxes d'un tiers pour les représentants élus
- Le budget provincial de 2018

Pétitions :

- Pétition reçue comprenant la signature de 1321 personnes qui s'opposent à la modification du zonage de l'emplacement proposé pour le projet d'installation d'élimination des déchets, le Centre de récupération des ressources de la région de la capitale nationale (CRRRC) de Taggart and Miller Environmental Services (voir le Rapport 33 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, point 3 à l'ordre du jour)

Autres communications reçues :

- Lettre du greffier municipal et chef du contentieux informant les Membres du conseil que Tammy Lynch, employée de la Ville, a fait savoir qu'elle allait prendre congé, parce qu'elle compte être candidate aux élections municipales de 2018.

ABSENCES

Le conseiller J. Mitic a prévenu qu'il serait absent de la réunion du le 11 avril 2018.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 67/1

Motion du conseiller T. Nussbaum
Appuyée par la conseillère D. Deans

Que le rapport du commissaire à l'intégrité, intitulé « Rapport au Conseil sur une enquête de l'Enquêteur sur les réunions : Comité d'étude du budget »; le rapport no 33 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n° 19A du Comité de l'environnement et de la protection climatique; le rapport no 33 du Comité des finances et du développement économique; le rapport n° 60A du Comité de l'urbanisme; le rapport no 31 du Comité des transports; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 28 mars 2018» soient reçus et examinés.

Que les *Règles de procédure* soient suspendues afin que soient reçus et examinés et le rapport n° 60 du Comité de l'urbanisme.

Que la pétition eu égard à la modification du zonage de l'emplacement proposé pour le projet d'installation d'élimination des déchets, le Centre de récupération des ressources de la région de la capitale (CRRRC) de Taggart et Miller Environmental Services, inscrite à l'ordre du jour soit reçue;

Que les *Règles de procédures* soient suspendues comme suit afin de

prendre connaissance et d'examiner le rapport 61 du Comité de l'urbanisme:

- *La suspension des Règles est demandée pour le point 1 de l'ordre du jour (Modification du règlement de zonage et du plan de conception communautaire - 3900, chemin Cambrian, 3454 et 3508, chemin Greenbank et 3345, chemin Borrisokane) pour éviter d'en retarder davantage la mise en œuvre, laquelle a été retardée en raison des discussions prolongées entourant la ratification de la politique de la Ville d'Ottawa relativement aux pompes de puisard.*
- *La suspension des Règles est demandée pour le point 2 à l'ordre du jour (Dérogation au Règlement régissant les enseignes permanentes sur les propriétés privées - murale au 215, rue Wurtemberg), afin que le Conseil puisse examiner le projet avant qu'il soit évalué par le comité du programme À vos pinceaux au cours de sa réunion du 13 avril 2018 aux fins de l'octroi possible d'une subvention.*
- *La suspension des Règles est demandée pour le point 3 à l'ordre du jour (Modifications au document 4 du Rapport ACS2018-PIE-PS-0005 - rapport initial – bassins de gestion des eaux pluviales nos 1 et 2, système de drainage des eaux pluviales du chemin Leitrim, rigole nord-sud et égouts pluviaux à conduite surdimensionnée dans la collectivité de Leitrim), pour éviter de retarder davantage les travaux d'agrandissement du bassin no 1 dans Leitrim.*

ADOPTÉE

RAPPORTS

COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ

- | |
|--|
| 1. RAPPORT AU CONSEIL SUR UNE ENQUÊTE DE L'ENQUÊTEUR SUR LES RÉUNIONS : COMITÉ D'ÉTUDE DU BUDGET |
|--|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil prenne connaissance du rapport ci-joint.

REÇUE

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 33 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

2. **MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL, AU PLAN SECONDAIRE DE RICHMOND, AU PLAN DE CONCEPTION COMMUNAUTAIRE DU VILLAGE DE RICHMOND ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT LE 6341, RUE PERTH**

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

1. **Que le Conseil :**
 - a. **approuve les modifications proposées au Plan officiel et au Plan secondaire de Richmond visant le 6143, rue Perth, afin de permettre la construction d'habitations de plain-pied jumelées, d'un immeuble d'appartements de faible hauteur et d'une maison de retraite de cinq étages, qui seraient viabilisés par un réseau de distribution d'eau privé collectif, comme l'expose en détail le document 2;**
 - b. **approuve les modifications proposées au Plan de conception communautaire du village de Richmond, afin de permettre la construction d'immeubles d'appartements de faible hauteur et d'une maison de retraite sur une partie du 6143, rue Perth, comme l'expose en détail le document 3;**
 - c. **approuve les modifications proposées au Règlement de zonage visant une partie du 6341, rue Perth, dont la désignation passerait de Zone d'institutions rurales, exception rurale 715 – RI[715r] H(15) à Zone résidentielle de village de densité 3, sous-zone 3, exception rurale xxx - V3E[xxxr], afin de permettre la construction d'immeubles d'appartements de faible hauteur, une surface de plancher minimale, un retrait minimal et une hauteur maximale**

appliqués à la maison de retraite, et des allées privées plus réduites, et à Zone résidentielle de village de densité 3, sous-zone E, assortie d'une exception rurale XXY et d'une disposition d'aménagement différé (V3E[XXYr]-h), comme l'expose en détail le document 4 et comme l'illustre le document 5.

ADOPTÉES

- | |
|---|
| <p>3. MODIFICATIONS AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 5471, 5575 ET 5613, CHEMIN BOUNDARY – 5554, 5508, 5570, 5610 ET 5800, CHEMIN FRONTIER</p> |
|---|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil :

- 1. adopte une modification au Plan officiel, ci-jointe en tant que document 2, afin de permettre l'aménagement d'un site de gestion intégrée des déchets, comprenant des installations destinées à la récupération et au recyclage des déchets, en plus d'une modification du site d'enfouissement à l'annexe « A » du Plan officiel de la Ville.**
- 2. approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 5471, 5575 ET 5613, chemin Boundary et les 5554, 5508, 5570, 5610 et 5800, chemin Frontier, afin de mettre en œuvre la nouvelle modification au Plan officiel, comme l'expose en détail le document 3.**
- 3. veille à ce que tous les travaux routiers et de réaménagement des intersections des deux projets soient réalisés concurremment et soient coordonnés et planifiés de manière à réduire au minimum leurs répercussions sur la population.**
- 4. demande officiellement au gouvernement de l'Ontario le pouvoir de régir les flux de déchets des secteurs ICI et CD et le financement correspondant.**

ADOPTÉES

4. RÈGLEMENT SUR LES MODIFICATIONS D'EMPLACEMENTS

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'AGRICULTURE ET DES
AFFAIRES RURALES TELLES QUE MODIFIÉES**

1. que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales demandera au personnel de modifier le document 1 de telle sorte que l'article 10 ne s'applique qu'à la zone généralement délimitée par la voie municipale ou la frontière naturelle la plus proche à deux kilomètres hors des limites du secteur urbain, conformément à l'annexe A du Plan officiel;
2. que le personnel devra produire une carte indiquant comment appliquer la limite, pour en faire une annexe au règlement puis remettre de nouveau le rapport au Comité de l'agriculture et des affaires rurales dans un délai permettant à celui-ci de l'étudier avant la réunion du Conseil du 9 mai 2018;
3. que les Services juridiques examine le projet de règlement afin d'y préciser éventuellement ce qu'on considère comme des pratiques agricoles normales, avant que le règlement soit remis de nouveau au Comité de l'agriculture et des affaires rurales dans un délai permettant à celui-ci de l'étudier avant la réunion du Conseil du 9 mai 2018.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil :

1. approuve le Règlement sur les modifications d'emplacements qui figure au document 1 ci-joint.
2. demande au personnel de procéder à un examen du Règlement sur les modifications d'emplacements, soit deux ans après son approbation, et de soumettre un rapport sur son rendement et sur les améliorations pouvant être recommandées.

Les recommandations du Comité de l'agriculture et des affaires rurales (CAAR) sont présentées au Conseil et ADOPTÉES.

Le rapport, dans sa version modifiée par le CAAR, est ADOPTÉ. Le dossier est donc renvoyé au personnel.

<p>5. BIENS-FONDS CONCERNANT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE CARLSBAD SPRINGS</p>

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. Examine la faisabilité et les coûts de louer d'autres terrains à la CCN pour en permettre l'accès aux usagers des installations récréatives situées au 6020, chemin Piperville, dans Carlsbad Springs;
2. Examine la faisabilité de céder la propriété située au 5065, chemin Thunder, dans Carlsbad Springs, afin d'obtenir les fonds requis pour procéder à une telle location et développer les volets récréatifs du centre communautaire au 6020, chemin Piperville;
3. Soumette au Comité et au Conseil municipal un plan pour la mise en œuvre de ces mesures d'ici le 4e trimestre 2018.

MOTION NO 67/2

Motion du conseiller S. Blais

Appuyée par le conseiller S. Moffatt

ATTENDU QU'à sa réunion du 5 avril 2018, le CAAR a approuvé la motion ARA 33/04 en ce qui concerne les terrains touchant le Centre communautaire de Carlsbad Springs;

ATTENDU QUE des modifications mineures aux recommandations approuvées par le CAAR clarifieraient la façon dont le personnel doit appliquer les directives du Conseil;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les recommandations du CAAR soient modifiées pour être ainsi libellées :

Que le Conseil demande au personnel :

- 1. d'analyser la faisabilité et le coût de louer un autre terrain à la Commission de la capitale nationale (CCN), lequel sera accessible aux utilisateurs des installations récréatives du 6020, chemin Piperville (Carlsbad Springs);**
- 2. d'étudier la faisabilité de disposer de la propriété du 5065, chemin Thunder (Carlsbad Springs) afin de pouvoir payer les travaux de rénovation des immobilisations et les frais ponctuels découlant de la location ainsi que l'ajout d'aménagements récréatifs au 6020, chemin Piperville;**
- 3. de présenter un plan de mise en œuvre des deux mesures précédentes au CAAR et au Conseil d'ici le quatrième trimestre de 2018.**

ADOPTÉE

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion n° 67/2 et entièrement reproduites ci-dessous, sont présentées au Conseil.

Que le Conseil demande au personnel :

- 1. d'analyser la faisabilité et le coût de louer un autre terrain à la Commission de la capitale nationale (CCN), lequel sera accessible aux utilisateurs des installations récréatives du 6020, chemin Piperville (Carlsbad Springs);**
- 2. d'étudier la faisabilité de disposer de la propriété du 5065, chemin Thunder (Carlsbad Springs) afin de pouvoir payer les travaux de rénovation des immobilisations et les frais ponctuels découlant de la location ainsi que l'ajout d'aménagements récréatifs au 6020, chemin Piperville;**
- 3. de présenter un plan de mise en œuvre des deux mesures précédentes au CAAR et au Conseil d'ici le quatrième trimestre de 2018.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 19A DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
PROTECTION CLIMATIQUE

6. FONDS POUR L'INNOVATION EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES
ÉNERGÉTIQUES COMMUNAUTAIRES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le cadre de référence du Fonds pour l'innovation en matière de technologies énergétiques communautaires, ci-joint dans le document 1.

ADOPTÉE

RAPPORT NO DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

7. STRATÉGIE MUSICALE D'OTTAWA

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. prenne connaissance de la Stratégie musicale d'Ottawa, jointe en tant que document 1.**
- 2. dirige au personnel d'amorcer les recommandations de 2018 décrites dans le présent rapport et résumées dans le document 2.**
- 3. dirige au personnel de faire rapport au Comité des services communautaires et de protection et au Conseil municipal sur l'état d'avancement et le plan recommandé de mise en œuvre de la Stratégie musicale d'Ottawa d'ici le T2 2019 et avant la définition des priorités du mandat du Conseil 2018-2022**

ADOPTÉES

8. MUSÉE DIEFENBUNKER – 3929, CHEMIN CARP

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil:

1. **approuve la prolongation de l'accord relatif aux immobilisations municipales actuel au moins jusqu'au 31 mai 2018;**
2. **demande au directeur général des loisirs, de la culture et des installations de présenter un rapport au Comité des finances et du développement économique et au Conseil pour prolonger davantage l'accord;**
3. **autorise le greffier municipal et avocat général à communiquer tout règlement municipal nécessaire au Conseil.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 60A DU COMITÉ DE L'URBANISME

9. MODIFICATION AU PLAN DE CONCEPTION COMMUNAUTAIRE DU « CENTRE-VILLE » DE NEPEAN-SUD, AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 3311, CHEMIN GREENBANK ET 3380, CHEMIN JOCKVALE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil approuve ce qui suit :

1. **une modification au Volume 2a du Plan officiel, Plan secondaire du centre d'activité de Nepean-Sud – Secteur 7, en intégrant des politiques propres aux emplacements situés au 3311, chemin Greenbank et au 3380, chemin Jockvale, et relatives au réseau routier, aux trottoirs, aux**

emprises et aux exigences de retrait, comme l'expose en détail le document 2;

- 2. les changements aux annexes du Plan de conception communautaire du « centre-ville » de Nepean-Sud, comme il est expliqué en détail dans le document 3;**
- 3. une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 3311 chemin Greenbank et le 3380, chemin Jockvale, afin d'attribuer à ces propriétés deux désignations de zonage distinctes et ainsi permettre l'aménagement d'un lotissement constitué de maisons en rangée et d'un immeuble d'appartements, et d'attribuer au 2393, promenade Longfields une désignation d'espace vert en vue d'aménager un parc communautaire, comme l'expose en détail le document 3, dans sa version modifiée par ce qui suit :**
 - a. que le plan de conception détaillé du parc situé au 2393, promenade Longfields, dans la partie bordant la rivière Jock, inclue une aire désignée pour les chiens sans laisse.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 61 DU COMITÉ DE L'URBANISME

<p>10. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET MODIFICATION AU PLAN DE CONCEPTION COMMUNAUTAIRE – 3900, CHEMIN CAMBRIAN, 3454 ET 3508, CHEMIN GREENBANK ET 3345, CHEMIN BORRISOKANE</p>
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TELLES QUE MODIFIÉES

- 1. Que le Conseil approuve :**
 - a. une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 3900, chemin Cambrian, les 3454 et 3508, chemin Greenbank et le 3345, chemin Borrisokane,**

afin de permettre la présence d'une variété d'utilisations résidentielles de faible à moyenne hauteur, que viendront soutenir des utilisations de loisirs, d'emploi, commerciales et d'école pour contribuer à la création d'une collectivité complète, comme l'illustre le document 2 et comme l'expose en détail le document 3;

- b. une modification au Plan de conception communautaire de Barrhaven-Sud visant à déplacer l'école secondaire, le bassin de gestion des eaux pluviales et les parcs, comme l'illustre le document 5.**
- 2. Que le Conseil suspende l'obligation de publier un avis, conformément aux paragraphes 29(3) et 34(1) du Règlement de procédure, en vue d'évaluer ce rapport à sa réunion du 11 avril 2017.**

ADOPTÉES

<p>11. DÉROGATION AU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES ENSEIGNES PERMANENTES SUR DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES – PEINTURE MURALE SITUÉE AU 215, RUE WURTEMBERG</p>
--

Que le Conseil :

- 1. approuve une dérogation à l'article 142 du Règlement 2016-326 modifié régissant les enseignes permanentes sur les propriétés privées afin d'autoriser la présence d'une peinture murale du troisième au dixième étage du mur sud et sur la partie inférieure du mur ouest de l'immeuble situé au 215, rue Wurtemberg, au lieu de la limite initiale de trois étages et de la restriction relative au niveau de l'entrée, sous réserve que le personnel de la Ville et le conseiller Fleury prennent connaissance de la conception définitive de la peinture murale et l'approuvent;**
- 2. élargisse cette approbation au-delà du processus général**

de demande de dérogations mineures figurant dans les dispositions sur la délégation de pouvoir de la partie 5 du Règlement 2016-326; et

- 3. suspende l'obligation de publier un avis, conformément aux paragraphes 29(3) et 34(1) du Règlement de procédure (no 2016-377), en vue d'évaluer ce rapport à sa réunion du 11 avril 2018.**

ADOPTÉES

<p>12. MODIFICATIONS AU DOCUMENT 4 DU RAPPORT NO ACS2018-PIE-PS-0005 – RAPPORT DE FINANCEMENT PRÉALABLE – BASSINS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES NOS 1 ET 2, SYSTÈME DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES DU CHEMIN LEITRIM, RIGOLE NORD-SUD ET ÉGOUTS PLUVIAUX À CONDUITE SURDIMENSIONNÉE DANS LA COLLECTIVITÉ DE LEITRIM</p>

Que le Conseil :

- 1. approuve que le document 4 du rapport no ACS2018-PAI-PS-0005 soit modifié ainsi :**
 - a. Principe no 3 : remplacer la dernière phrase, « En outre, une autorisation d'accès sera requise par la Ville. », par « En outre, une autorisation d'accès sera requise par la Ville pour l'aménagement du lien entre les terrains du bassin actuel, qui appartiennent actuellement à la Ville. »;**
 - b. Supprimer entièrement le principe no 9;**
- 2. suspende l'obligation de publier un avis, conformément aux paragraphes 29(3) et 34(1) du Règlement de procédure (no 2016-377), en vue d'évaluer ce rapport à sa réunion du 11 avril 2018.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 31 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

13. RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE DE CONCEPTION FONCTIONNELLE DU RÉAMÉNAGEMENT DES RUES ALBERT ET SLATER APRÈS LA MISE EN SERVICE DU TRAIN LÉGER SUR RAIL (TLR) ET DE L'ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU NOUVEAU TRACÉ DE LA RUE SLATER

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. Approuve la conception fonctionnelle de la réfection complète des rues Albert et Slater (entre l'avenue Empress et la rue Bay) et de l'avenue Bronson (de l'avenue Laurier à la rue Queen), comme le décrit le présent rapport;**
- 2. Approuve la conception fonctionnelle des modifications provisoires de la chaussée des rues Albert et Slater (entre la rue Bay et la rue Waller) après l'aménagement du TLR, comme le décrit le présent rapport;**
- 3. Demande au personnel de finaliser le rapport de l'étude d'évaluation environnementale et de l'afficher pendant la période d'examen du public de 30 jours, conformément au processus d'évaluation environnementale municipale de portée générale de l'Ontario (annexe C) pour le nouveau tracé de la rue Slater (entre l'avenue Empress et l'avenue Bronson); et,**
- 4. Approuve la modification au Règlement sur la circulation et le stationnement no 2017-301, comme le décrit le présent rapport et l'explique le document 4.**

ADOPTÉES avec la dissidence du Conseiller T. Tierney.

14. PANNEAUX D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION
DE LA RUE JOSHUA ET DE LA PROMENADE SADDLERIDGE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue Joshua et de la promenade Saddleridge.

ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers D. Chernushenko, D. Deans, K. Egli, J. Harder et C. McKenney.

Le point I de l'ordre du jour pour approbation en bloc a été déplacé vers l'ordre du jour ordinaire.

I. COEFFICIENTS FISCAUX ET AUTRES POLITIQUES
D'IMPOSITION DE 2018

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve:

1. **L'utilisation des catégories de biens fonciers optionnelles suivantes en 2018:**
 - **Centres commerciaux,**
 - **Terrains de stationnement et biens-fonds vacants,**
 - **Immeubles à bureaux,**
 - **Grands ensembles industriels,**
 - **Nouveaux immeubles à logements multiples,**
 - **Établissements sportifs professionnels;**

2. L'adoption des coefficients fiscaux suivants pour 2018:

Catégorie	Coefficient**
Résidentiel	1,000000
Logements multiples	1,426845
Nouveaux logements multiples	1,000000
Agricole	0,200000
Forêt aménagée	0,250000
Pipeline	1,755784
Catégorie commerciale générale	1,919747
Commercial*	1,872816
Immeubles à bureaux*	2,324003
Terrains de stationnement et terrains vacants*	1,264102
Centres commerciaux*	1,507199
Installations sportives professionnelles	1,872816
Catégorie industrielle générale	2,506870
Industriel*	2,622817
Grand industriel*	2,252328
Décharge	2,164909

** y compris les nouvelles catégories de construction aux fins de la répartition des taxes scolaires*

*** sous réserve de révisions mineures définitives d'après les conclusions du Service en ligne d'analyse de l'impôt foncier (SLAIF)*

3. L'adoption des coefficients fiscaux et des règlements municipaux suivants pour les sous-catégories obligatoires de biens et de la réduction du pourcentage du taux d'imposition pour les terres agricoles en attente de développement:

- **Terrains commerciaux excédentaires (c'est-à-dire les catégories des biens commerciaux, des immeubles à bureaux et des centres commerciaux): 70 % du coefficient fiscal applicable à la catégorie des biens commerciaux,**
- **Terrains industriels vacants, terrains industriels et grands terrains industriels excédentaires: 65 % du coefficient fiscal applicable à la catégorie des biens industriels,**

- **Terres agricoles en attente de développement, sous-catégorie I: 75 % du coefficient fiscal applicable à la catégorie des biens résidentiels et la réduction du pourcentage correspondant du taux d'imposition pour les terrains en attente de développement des catégories des biens résidentiels, des immeubles à logements multiples, des biens commerciaux et des biens industriels,**
 - **Terres agricoles en attente de développement, sous-catégorie II: pas de réduction du taux d'imposition;**
4. **Que les taux d'imposition pour 2018 soient basés sur les coefficients fiscaux adoptés par la présente;**
5. **Que les paramètres de récupération fiscale et de plafonnement pour 2018 soient les suivants:**
- a. **Que le plafonnement soit établi à 10 % des taxes annualisées de l'année précédente ou à 5 % des taxes d'après l'évaluation de la valeur actuelle de 2018, le plus élevé de ces deux montants étant retenu,**
 - b. **Que les biens plafonnés ou auxquels s'applique un seuil de récupération fiscale et dont l'écart entre les taxes annualisées recalculées et les taxes établies d'après l'évaluation de la valeur actuelle est égal ou inférieur à 250 \$ soient taxés d'après l'évaluation de leur valeur actuelle pour l'année en cours et exclus de tout autre rajustement relatif au plafonnement,**
 - c. **Que les biens qui ont atteint l'évaluation de leur valeur actuelle pendant l'année en cours ou qui sont passés de la catégorie de la récupération fiscale à celle des biens plafonnés continuent d'être taxés d'après l'évaluation de leur valeur actuelle et soient exclus de tout autre rajustement relatif au plafonnement,**
 - d. **Que les biens qui passent de la catégorie des biens plafonnés à celles de la récupération fiscale restent assujettis au rajustement relatif à la récupération;**

6. **Que le niveau de taxes sur les nouvelles constructions soit établi à un minimum de 100 % de l'évaluation de leur valeur actuelle en 2018 et pendant les années d'imposition subséquentes;**
7. **Que soient maintenus en 2018, comme l'a approuvé le Conseil, les programmes d'allègement de l'impôt foncier, notamment le Programme de remboursements offerts aux organismes de bienfaisance, le Programme de subventions pour terres agricoles et le programme d'allègement de l'impôt foncier pour les aînés et les personnes handicapées à faible revenu;**
8. **Que les Services des recettes poursuivent le programme pilote d'inspection des propriétés vacantes en 2018, conformément aux approbations accordées et aux règles actuelles d'administration du programme;**
9. **Que le personnel apporte, par voie de règlement municipal, l'ajustement technique pour la Ville d'Ottawa prévu par les règlements connexes sur l'impôt foncier pris en application de la *Loi sur les municipalités*;**
10. **Que les recettes fiscales supplémentaires de 8,2 millions de dollars découlant de la croissance par suite du rajustement technique soient répartis comme suit:**
 - a. **6,5 \$ millions seront utilisés pour compenser la baisse des revenus des paiements tenant lieu de taxes;**
 - b. **1,5 \$ millions ajouté au budget opérationnel de remises d'impôt;**
 - c. **La somme de 200 000 \$ sera ajoutée à l'enveloppe de la rémunération du budget opérationnel des Services des recettes et des Services juridiques en vue de la création de deux ETP pour la réduction des remises de taxes découlant des appels relatifs aux évaluations.**
11. **Que les paramètres du relevé d'imposition foncière provisoire et des dates d'exigibilité pour 2019 soient les suivants:**

- a. **Que le relevé d'imposition foncière provisoire pour 2019 soit établi à 50 % des impôts annualisés ou rajustés de 2018, comme l'autorise la loi;**
- b. **Que les dates d'échéances des impôts suivantes soient approuvées pour 2019 :**
 - i. **Provisoire: 21 mars 2019**
 - ii. **Final: 20 juin 2019**
- c. **Que le taux de pénalité et d'intérêt facturé sur les impôts impayés et les arriérés d'impôts demeure au taux de 1,25 % par mois (15 % par année) pour 2019, comme en 2018.**
- d. **Que le Conseil adopte un règlement visant à établir l'impôt provisoire, les dates d'échéances, les pénalités et les frais d'intérêt pour 2019.**

MOTION NO 67/3

Motion du conseiller T. Nussbaum
Appuyée par la conseillère C. McKenney

ATTENDU QU'à Ottawa, c'est la catégorie « terrains de stationnement et des biens-fonds vacants » qui est frappée par le plus bas taux d'impôt foncier prélevé sur les propriétés commerciales, lequel représente environ la moitié du taux applicable aux immeubles à bureaux et est inférieur d'un tiers au taux moyen de la catégorie des biens commerciaux;

ATTENDU QUE la Ville a fixé des objectifs de densification afin d'encourager l'aménagement de terrains viabilisés sous-utilisés et, ainsi, de répondre aux besoins liés à la croissance de la municipalité;

ATTENDU QU'il est essentiel d'« encourager des formes efficaces d'aménagement et d'utilisation du sol qui soutiennent à long terme la vitalité financière de la province et des municipalités » selon la Déclaration de principes provinciale;

ATTENDU QU'en vertu du Plan officiel, la Ville est tenue d'« envisag[er] des moyens de réduire l'utilisation de terrains pour le stationnement » et d'instaurer

des mesures comme « le contrôle de l'offre de places de stationnement et des tarifs de stationnement »;

ATTENDU QU'il est énoncé dans le Plan directeur des transports d'Ottawa : « En gérant efficacement son offre et les tarifs, la Ville peut influencer sur les choix en matière de déplacements et promouvoir un changement des habitudes en faveur de la marche, du vélo et du transport en commun »;

ATTENDU QU'aucune autre grande municipalité de l'Ontario n'applique des coefficients d'impôt visant les terrains de stationnement et les biens-fonds vacants qui soient inférieurs à ceux visant les autres biens commerciaux;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les directives suivantes soient données au personnel :

- 1. revoir les catégories de biens facultatives et les coefficients d'impôt de la catégorie des biens commerciaux pour en vérifier la conformité avec le Plan officiel de la Ville, notamment avec les objectifs en matière d'urbanisme et de transport;**
- 2. mener des consultations qui permettront d'encadrer le travail d'examen et d'évaluation du personnel ainsi que de solliciter l'avis des parties prenantes sur les propositions de modifications sans incidence sur les recettes à apporter aux catégories de biens ou aux coefficients d'impôt;**
- 3. présenter des recommandations au Conseil avant la date où ce dernier doit établir les catégories de biens facultatives et les coefficients d'impôt pour 2019.**

ADOPTÉE

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion n° 67/3, sont présentées au Conseil.

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 19A DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
PROTECTION CLIMATIQUE

- A. FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX
USÉES – VIREMENT DE FONDS D'UN PROJET APPROUVÉ À UN
AUTRE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. prenne connaissance de la mise à jour du programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, fournie dans le présent rapport;**
- 2. approuve les ajustements de dépenses d'immobilisations autorisées, décrits dans le présent rapport;**
- 3. délègue à la trésorière municipale le pouvoir d'approuver des transferts entre projets de fonds excédant les pouvoirs délégués établis, sans toutefois que cette délégation ne s'applique aux ajouts ou aux suppressions sur la liste des projets déjà approuvés par le Conseil.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 33 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

- B. RAPPORT ANNUEL DE 2017 SUR LES ARCHIVES ET LA GESTION DE L'INFORMATION ET MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA CONSERVATION ET LE DÉCLASSEMENT DES DOSSIERS (NO 2003-527)

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. Prenne connaissance du présent rapport; et**
- 2. Modifie le Règlement no 2003-527 sur la conservation et le déclasséement des dossiers, afin d'y intégrer les révisions à l'annexe A énoncées dans le présent rapport et décrites de façon plus précise dans le document 6.**

ADOPTÉES

- C. RAPPORT DE MISE À JOUR SUR LE PLAN D'ACCESSIBILITÉ MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTAWA DE 2018

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil reçoive :

- 1. le rapport de mise à jour sur le Plan d'accessibilité municipal de la Ville d'Ottawa de 2018;**
- 2. le rapport de conformité sur l'accessibilité de 2017; et,**
- 3. l'accord de plan de conformité de la Ville concernant les sites et les contenus Web accessibles (art. 14 du Règlement de l'Ontario 191/11 [Normes d'accessibilité intégrées]).**

ADOPTÉES

D. COMITÉ DE VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ POUR LES
ÉLECTIONS 2018-2022

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil ce qui suit :

1. **Approuve la mise sur pied du Comité de vérification de conformité pour les élections 2018-2022, comme l'indique le présent rapport, ainsi que :**
 - a. **le mandat du Comité, comme l'indique le document 1;**
 - b. **la délégation du pouvoir au greffier municipal et avocat général, au vérificateur général et au commissaire à l'intégrité de nommer les membres du Comité;**
 - c. **l'exemption du Comité de l'article 2.5 de la politique de nomination de citoyens membres de comités consultatifs, de conseils, de groupes de travail, de conseils externes, de commissions et d'autorités administratives de la Ville.**
2. **Prenne connaissance des changements proposés dans le présent rapport en ce qui concerne les pratiques et procédures administratives.**

ADOPTÉES

E. RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SUR L'APPLICATION DE LA
LAIMPVP 2017

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

F. RAPPORT SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS 2017

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

G. BUDGETS DE 2018 POUR LES ZONE D'AMÉLIORATION
COMMERCIAL ET L'ADMINISTRATION DU MAIL DE LA RUE
SPARKS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

1. **Que le Conseil municipal approuve les budgets de 2018 tels que présentés dans le document no 1, pour les organismes suivants:**

ZAC de la rue Bank

ZAC de Barrhaven

ZAC de Bells Corners

ZAC du marché Byward

ZAC de Carp

ZAC du corridor Carp

ZAC de Glebe

ZAC du parc d'affaires de Kanata Nord

ZAC de Kanata Centrale

ZAC de Manotick

ZAC de la rue Preston

ZAC d'Orléans

ZAC de la rue Rideau (centre-ville)

ZAC du village de Somerset

ZAC de la rue Somerset Chinatown

ZAC de la rue Sparks

Administration du mail de la rue Sparks

ZAC de Vanier

ZAC du village de Westboro

ZAC de Wellington

2. **Que le Conseil adopte les règlements municipaux concernant le prélèvement d'impôts visant les zones d'amélioration commerciale (ZAC) et le règlement du mail de la rue Sparks visant l'administration des ZAC et du mail énumérés à la recommandation 1 lorsque les coefficients fiscaux de 2018 seront approuvés par le Conseil.**

ADOPTÉES

H. RAPPORT SUR LES DEPENSES BUDGETAIRES CONFORMEMENT AU REGLEMENT DE L'ONTARIO 284/09
--

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil adopte ce rapport.

REÇUE

J. TAXES NON PERCEVABLES – ARTICLE 354 (1)(2)(4) DE LA *LOI SUR LES MUNICIPALITÉS, 2001*, L.R.O. 2001, C. 25

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le retranchement des impôts totalisant 54,478 \$ du rôle de perception, en application de l'article 354 de la Loi de 2001 sur les municipalités, pour ce qui est des propriétés inscrites dans le document 1.

ADOPTÉE

K. EXPROPRIATION DE TERRAINS, PASSERELLE DE KANATA-SUD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le règlement municipal (document 1 ci-joint) autorisant la Ville à exproprier les terrains décrits à l'annexe A du document 1 pour permettre l'exécution du projet de passerelle de Kanata-Sud, comme il est décrit dans le présent rapport et conformément à la *Loi sur l'expropriation*.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 60A DU COMITÉ DE L'URBANISME

L. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU 1211
CHEMIN OLD MONTREAL

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les modifications au Règlement de

zonage no 2008-250 pour des parties du 1211, chemin Old Montreal afin de permettre l'aménagement de maisons en rangée dos-à-dos et un lieu de rassemblement, comme l'explique en détail le document 2.

ADOPTÉE

M. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 3015, 3055, 3075 ET 3095, PROMENADE PALLADIUM

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 pour les 3015, 3055, 3075 et 3095, promenade Palladium afin de retirer les restrictions concernant les utilisations de détail, comme il est expliqué dans le document 2.

ADOPTÉE

N. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 207, RUE BELL NORD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage no 2008-250 pour le 207, rue Bell Nord afin de permettre des utilisations non résidentielles au rez-de-chaussée et l'aménagement d'une terrasse commerciale extérieure, et d'adopter des normes de rendement qui reflètent les conditions non conformes sur le site, comme l'illustre le document 1 et le décrit en détail le document 2.

ADOPTÉE

- O. DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE GRANT, SITUÉE AU 2720, CHEMIN RICHMOND ET DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. approuve la demande de modification de l'ancienne école Grant, située au 2720, chemin Richmond, conformément aux plans préparés par J.L. Richards & Associates Limited et reçus le 22 janvier 2018;
2. délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;
3. délivre un permis en matière de patrimoine d'une validité de deux ans à partir de la date de délivrance, sauf si le permis est prolongé par le Conseil municipal avant sa date d'échéance.

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 26 avril 2018.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉES

P. RAPPORT ANNUEL DE 2017 PRESCRIT PAR LA LOI SUR LE
CODE DU BÂTIMENT

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance, à titre d'information, du rapport annuel de 2017 prescrit par la *Loi sur le Code du bâtiment*.

REÇUE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

Q. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU
PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES
D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL DU 28 MARS 2018.

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 28 mars 2018 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 à 3.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO 67/4

Motion du conseiller T. Nussbaum
Appuyée par la conseillère D. Deans

Que le rapport du commissaire à l'intégrité, intitulé « Rapport au Conseil sur une enquête de l'Enquêteur sur les réunions : Comité d'étude du budget »; le rapport no 33 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n° 19A du Comité de l'environnement et de la protection climatique; le rapport no 33 du Comité des finances et du développement économique; les rapports n° 60A et 61 du Comité de l'urbanisme; le rapport no 31 du Comité des transports; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 28 mars 2018» soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

MOTION NO 67/5

Moved by Mayor J. Watson
Seconded by Councillor M. Fleury

ATTENDU QUE les établissements de prêt sur salaire sont actuellement réglementés par le gouvernement de l'Ontario, qui leur délivre les permis, en vertu de la *Loi de 2008 concernant les prêts sur salaire*;

ATTENDU QUE la ville d'Ottawa compte actuellement 55 établissements de prêt sur salaire autorisés par le gouvernement de l'Ontario qui sont concentrés dans certains secteurs géographiques de la ville;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 154.1 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, les municipalités peuvent définir le secteur dans lequel l'exploitation d'un établissement de prêt sur salaire est permise ou interdite et restreindre le nombre d'établissements de ce genre qu'il peut y avoir dans tout secteur défini où leur exploitation est permise, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2018;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil demande au directeur général de la planification, de l'infrastructure et du développement économique d'évaluer les options pour restreindre le nombre d'établissements de prêt sur salaire, de présenter des mesures pour réduire leur concentration et de proposer des modifications au *Règlement de zonage* (n° 2008-250), puis de faire un compte rendu au Comité de l'urbanisme;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil demande au directeur général des services de protection et d'urgence d'analyser l'efficacité du système de délivrance de permis à la lumière de la stratégie de zonage proposée tout en tenant compte du fait que les permis de ces établissements sont actuellement délivrés par le gouvernement de l'Ontario, puis de présenter les résultats de son analyse au Comité des services communautaires et de protection.

ADOPTÉE

MOTION NO 67/6

Motion du conseiller B. Monette
Appuyée par le conseiller S. Blais

ATTENDU QUE le PoutineFest d'Orléans est un festival extérieur qui explore le monde de la poutine, qu'elle soit traditionnelle, gastronomique ou exotique, et où on trouve un grand nombre de musiciens et de vendeurs de nourriture ambulants ainsi qu'une terrasse où seront servies des bières artisanales;

ATTENDU QUE le PoutineFest d'Orléans se déroulera du vendredi 11 mai au dimanche 13 mai 2018;

ATTENDU QUE le boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, devra être fermé en raison du festival et du montage de l'équipement dans la rue;

ATTENDU QUE le montage dans la rue commencera le jeudi 10 mai 2018 à 18 h et que le festival débutera le vendredi 11 mai 2018 à 11 h;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les événements spéciaux* (n° 2001-260) de la Ville d'Ottawa interdit la fermeture de rues avant 18 h du lundi au vendredi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve, pour le PoutineFest d'Orléans, la fermeture du boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, du jeudi 10 mai à 18 h au lundi 14 mai à 6 h,

pourvu que soient respectées les exigences et conditions de l'Équipe consultative des événements spéciaux (ECES) et que celle-ci donne son approbation.

ADOPTÉE

MOTION NO 6777

Motion du conseiller B. Monette
Appuyée par le conseiller S. Blais

ATTENDU QUE le festival de la bière artisanale d'Orléans est un festival en plein air qui fait la promotion des brasseries, des restaurateurs et des musiciens locaux;

ATTENDU QUE ce festival aura lieu du jeudi 7 juin au samedi 9 juin 2018;

ATTENDU QUE le boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, devra être fermé en raison du festival et du montage de l'équipement dans la rue;

ATTENDU QUE le montage dans la rue commencera à 8 h le jeudi 7 juin et que le festival débutera à 15 h cette même journée;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les événements spéciaux* (n° 2001-260) de la Ville d'Ottawa interdit la fermeture de rues avant 18 h du lundi au vendredi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve, pour le festival de la bière artisanale d'Orléans, la fermeture du boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, du jeudi 7 juin à 8 h au dimanche 10 juin à 9 h, pourvu que soient respectées les exigences et conditions de l'Équipe consultative des événements spéciaux (ECES) et que celle-ci donne son approbation.

ADOPTÉE

MOTION NO 67/8

Motion du conseiller J. Leiper

Appuyée par la conseillère C. McKenney

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a mis en œuvre #VéloOntario : Stratégie ontarienne de promotion du vélo afin que le cyclisme soit reconnu, respecté et mis en valeur comme moyen de transport essentiel pouvant offrir divers avantages à la population et aux collectivités, notamment sur les plans de la santé, de l'économie, de l'environnement et de la société;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a mis en œuvre la Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050 et pour édifier une économie à faibles émissions de carbone prospère;

ATTENDU QUE le recours accru au vélo peut jouer un rôle essentiel dans l'atteinte de nos objectifs en matière de changements climatiques;

ATTENDU QUE la part modale quotidienne du vélo est actuellement de 1 % en Ontario;

ATTENDU QU'un sondage à l'échelle de la province indique que 4,5 % des résidents de l'Ontario font du vélo au moins une fois par mois et que 54 % des résidents de l'Ontario souhaitent en faire davantage;

ATTENDU QUE, de ces 54 % des résidents, 67 % seraient susceptibles de faire davantage de vélo si les infrastructures cyclables étaient améliorées et plus nombreuses (Share the Road, 2014);

ATTENDU QUE des études démontrent que des infrastructures cyclables peuvent améliorer la sécurité routière pour tous les usagers de la route en réduisant les collisions (Ville de Toronto, 2017 et Ville d'Ottawa, 2017);

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a fixé ses cibles pour la part modale du vélo à la période de pointe du matin à 8 % pour l'intérieur de la Ceinture de verdure et à 5 % pour l'ensemble de la ville d'ici 2031;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa s'est engagée à continuer de financer de nouvelles infrastructures cyclables pour accroître la sécurité des résidents et favoriser le recours au vélo comme moyen de transport;

ATTENDU QUE les municipalités affichent un intérêt marqué pour l'aménagement d'infrastructures cyclables et les investissements à cette fin, comme le révèle la

première ronde du Programme d'aide aux municipalités pour le navettage à vélo, pour lequel 120 municipalités ont présenté une demande;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a réalisé des progrès en vue de réduire les lacunes dans les infrastructures cyclables. Ceci accroîtra la sécurité des résidents et encouragera ces derniers à adopter le vélo comme moyen de transport;

ATTENDU QU'un investissement dans les infrastructures cyclables s'arrime bien aux investissements de la Ville et des gouvernements provincial et fédéral en transport en commun;

ATTENDU QUE le vélo joue un rôle essentiel dans la promotion du transport en commun auprès des Ontariens, puisqu'il représente une façon pratique et accessible de se rendre à la station de transport en commun la plus proche;

ATTENDU QUE les investissements dans des projets relatifs au cyclisme favoriseraient le recours au vélo pour tous les trajets de moins de 5 km, notamment le parcours piétonnier ou cyclable entre la maison et l'école;

ATTENDU QU'un engagement financier aidera à atteindre les objectifs fixés dans la stratégie #VéloOntario et dans la Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique;

ATTENDU QUE ces fonds s'ajouteraient au financement provincial déjà offert pour les infrastructures sans pour autant l'amputer;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal d'Ottawa demande au gouvernement provincial d'inclure dans le budget des immobilisations du ministère des Transports un investissement annuel dans les infrastructures cyclables;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le maire Jim Watson écrive une lettre de soutien à la ministre des Transports;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette résolution soit transmise à l'*Association* des municipalités de l'Ontario et au *Caucus* des maires des grandes villes de l'Ontario pour les encourager à s'associer à la Ville d'Ottawa afin qu'ensemble ils demandent à la province d'agir.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION NO 67/9

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

Que le Conseil municipal approuve la suspension des Règles de procédure afin que soit examinée la motion suivante, puisque la prochaine réunion du Conseil est prévue le 25 avril 2018 et que la motion confirmant la présentation par la Ville de sa candidature pour le Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada doit être déposée sans délai pour respecter la date limite du 24 avril 2018;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a lancé le Défi des villes intelligentes, un concours dont le grand prix – pouvant atteindre 50 millions de dollars – permettra à une ville de façonner son avenir avec sa population grâce à une approche axée sur les villes intelligentes, qui mise sur les données et les technologies connectées;

ATTENDU QUE le concours s'articule autour d'un énoncé de défi, soit une phrase qui oriente la proposition préliminaire de la ville, dans laquelle se trouvent une description de la façon dont la collectivité a participé à la définition de l'énoncé et des preuves de l'engagement des dirigeants à appuyer ladite proposition;

ATTENDU QUE le personnel municipal, en partenariat avec Investir Ottawa, a mené seize entrevues, a animé deux ateliers réunissant plus d'une trentaine d'intervenants et de représentants de groupes communautaires concernés et a effectué un sondage en ligne, auquel près de 900 résidents ont répondu;

ATTENDU QU'il est ressorti des réponses de la population des idées de projet couvrant un large spectre – emploi, croissance économique, perfectionnement professionnel, mobilité, sécurité, modes de vie sains et actifs;

ATTENDU QUE les jeunes d'Ottawa occupent l'avant-plan dans bon nombre des projets proposés dans le cadre des consultations sur le Défi des villes intelligentes, sont représentés dans tous les quartiers d'Ottawa et représentent 22 % de notre population;

ATTENDU QU'il nous faut, si nous voulons assurer notre prospérité, préparer nos jeunes à s'adapter aux changements économiques, technologiques et sociaux et en faire une génération inclusive, active, saine, en sécurité, engagée et désireuse d'apporter de véritables contributions à son milieu;

ATTENDU QUE la proposition d'Ottawa servira deux visées : d'une part, la création d'un réseau de carrefours de participation et d'innovation communautaires à la fois virtuels, physiques et mobiles, qui donneront accès à des outils numériques et à une expertise qui formeront et inspireront une jeune génération capable d'adaptation, inclusive et désireuse de stimuler l'innovation et la créativité citoyennes; d'autre part, le développement des compétences nécessaires pour qu'Ottawa avance dans ses projets en toute confiance;

ATTENDU QUE la proposition d'Ottawa présente la possibilité de faire équipe avec de nombreux intervenants, notamment la Bibliothèque publique d'Ottawa, Logement communautaire d'Ottawa ainsi que les établissements d'enseignement postsecondaire et les quatre conseils scolaires d'Ottawa (Ottawa-Carleton District School Board, Ottawa Catholic School Board, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, Conseil des écoles catholiques du Centre-Est);

ATTENDU QUE la proposition d'Ottawa cadre avec ses stratégies existantes, à savoir la stratégie Ville intelligente 2.0, la Stratégie des partenariats pour l'innovation (stratégie de développement économique) et le Plan d'action pour les jeunes;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil appuie formellement la proposition d'Ottawa et l'énoncé de défi :

Pour que la ville de demain soit plus « intelligente », il faut investir dans la jeunesse d'ici. Ce que nous imaginons, c'est une ville sécuritaire où les jeunes sont actifs, en santé et outillés pour innover et bâtir ensemble l'avenir. Pour ce faire, Ottawa doit augmenter de façon mesurable le taux d'emploi des jeunes, et permettre à ces derniers d'acquérir le savoir-faire, l'expérience et la confiance nécessaires pour réussir à l'ère de l'économie numérique;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE que le Conseil délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'apporter des révisions mineures à l'énoncé avant qu'il soit présenté.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO 67/10

Motion du conseiller T. Nussbaum
Appuyée par la conseillère D. Deans

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, première et deuxième lectures, soient lus; et

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

Règlements

PREMIÈRE ET DEUXIÈME LECTURE

Règlement de la Ville d'Ottawa visant à apporter des modifications et des améliorations au drain municipal du ruisseau Cranberry dans la ville d'Ottawa et à en assurer l'entretien.

TROIS LECTURES

- 2018-95. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2003-499 désignant les voies réservées aux pompiers.
- 2018-96. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (chemin Burnt Lands, chemin Vaughan Side, chemin Milton, chemin Jock Trail, promenade Strandherd, rue Bank, chemin Russell, chemin Larry-Robinson, rue Guy, promenade Roger-Stevens, chemin Stagecoach, rue principale de Stittsville, chemin Frank-Kenny).
- 2018-97. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2016-369 relatif à la délégation de pouvoirs pour la délivrance de lettres de non-objection et de lettres désignant un événement spécial comme étant d'envergure municipale.
- 2018-98. Règlement de la Ville d'Ottawa relatif au programme de gestion des situations d'urgence de la ville d'Ottawa et visant à abroger le

Règlement no 2007-313.

- 2018-99. Règlement de la Ville d'Ottawa relatif à l'établissement d'une clinique de stérilisation municipale de chats et de chiens et à la prestation d'autres services par cette clinique de la Ville d'Ottawa, et visant à abroger le Règlement no 2007-466 de la Ville d'Ottawa.
- 2018-100. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à exempter de la réglementation relative aux parties de lots certains biens-fonds du plan 4M-1551 situés sur l'avenue Shiny.
- 2018-101. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à exempter de la réglementation relative aux parties de lots certains biens-fonds du plan 4M-1597 situés sur la voie Bandelier, la cour Geranium et la promenade Kimpton.
- 2018-102. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2017-180 sur la nomination des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2018-103. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de modifier le zonage d'une partie du bien-fonds dont l'adresse municipale est le 1211, chemin Old Montreal.
- 2018-104. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de modifier le zonage des biens-fonds dont les adresses municipales sont le 3015, 3055, 3075 et 3095, promenade Palladium.
- 2018-105. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan secondaire de Richmond dans le volume 2C du Plan officiel de la Ville d'Ottawa pour les biens-fonds dont les adresses municipales sont les 6139 et 6143, rue Perth.
- 2018-106. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de modifier le zonage des biens-fonds dont les adresses municipales sont les 6139 et 6143, rue Perth.
- 2018-107. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de modifier le zonage du bien-fond dont l'adresse municipale est le 207, rue Bell Nord.

- 2018-108. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan secondaire du centre-ville de Nepean-Sud - zone 7 du volume 2A du Plan officiel de la Ville d'Ottawa pour les biens-fonds dont les adresses municipales sont le 3311, chemin Greenbank et le 3380, chemin Jockvale.
- 2018-109. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de modifier le zonage des biens-fonds dont les adresses municipales sont le 3311, chemin Greenbank, le 2392, promenade Longfields et le 3380, chemin Jockvale.
- 2018-110. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier l'annexe A – Plan des politiques rurales du Plan officiel de la Ville d'Ottawa pour les biens-fonds dont les adresses municipales sont les 5471, 5575 et 5613, chemin Boundary et les 5554, 5508, 5570, 5610 et 5800, chemin Frontier afin de déterminer un site d'enfouissement de déchets solides.
- 2018-111. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de modifier le zonage des biens-fonds dont les adresses municipales sont 5471, 5471, 5575 et 5613, chemin Boundary et les 5554, 5508, 5570, 5610 et 5800, chemin Frontier.
- 2018-112. Règlement de la Ville d'Ottawa approuvant l'expropriation de terrains situés à Ottawa, aux fins du projet de lien de Kanata-Sud.
- 2018-113. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2013-416 relatif à l'éclairage et à y apporter quelques rectifications mineures, et visant à modifier le Règlement no 2008-1 relatif aux graffitis.
- 2018-114. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2003-77 pour y apporter quelques rectifications mineures.
- 2018-115. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de modifier le zonage des biens-fonds dont les adresses municipales sont les 2887 et 2895, promenade Riverside, et d'abroger le Règlement n° 2018-90.
- 2018-116. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de modifier le zonage des biens-fonds dont les adresses municipales sont 3900, chemin Cambrian, 3454 et 3508, chemin Greenbank, et 3345, chemin Borrisokane.

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 67/11

Motion du conseiller T. Nussbaum
Appuyée par la conseillère D. Deans

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement 2018-117 ratifiant les délibérations du Conseil du 11 avril 2018

ADOPTÉE

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conseiller S. Blais

La Ville d'Ottawa, comme c'est le cas à bien des endroits en Amérique du Nord, s'emploie à concevoir des produits énergétiques verts pour réduire sa dépendance aux combustibles fossiles et élargir les possibilités de création de richesses, qui permettront de rehausser la qualité de vie de la population.

Pour parvenir à desservir les banlieues en rapide expansion, Ottawa remplace constamment les conduites d'eau principale obsolètes et en installe de nouvelles.

Plus grande ville de l'Oregon, Portland s'est associée à Lucid Energy (vidéo en anglais seulement) pour générer de l'électricité propre à partir de l'eau circulant dans ses conduites souterraines.

Portland a remplacé une partie des conduites de son réseau d'approvisionnement en eau par des conduites de Lucid Energy pourvues de quatre turbines de 42 pouces. Quand l'eau circule dans les tuyaux, les turbines se mettent à tourner et génèrent du courant. Ce courant est ensuite réacheminé vers le réseau électrique de la ville.

Ce projet hydroélectrique (Conduit 3 Hydroelectric Project) était prévu en mars.

Selon des données publiques, le projet permettra de générer en moyenne 1 100 mégawatts d'électricité par heure chaque année, soit suffisamment d'énergie pour alimenter 150 ménages.

Le personnel pourrait-il obtenir des renseignements auprès de Lucid Energy et sonder les représentants de Portland, dans l'optique de présenter au Conseil une analyse détaillée du potentiel que représente un projet de production d'énergie à partir du réseau d'aqueduc d'Ottawa (à l'aide d'une technologie pareille ou semblable à celle de Portland)?

Conseiller K. Egli

Ces dernières années, j'ai cru remarquer une hausse du nombre de demandes de renseignements présentées aux Comités et au Conseil. Comme leur traitement demande beaucoup de temps et de ressources financières, je me demande si le personnel pourrait fournir ce qui suit :

- 1. Le critère utilisé pour déterminer s'il s'agit d'une demande standard ou substantielle;*
- 2. Toute restriction apportée au type ou à la portée de la demande par un membre du Conseil municipal;*
- 3. Un examen de la façon dont les autres municipalités traitent les demandes présentées au Comité et au Conseil, en vue de proposer des changements à notre processus qui se traduiront par des économies et des gains d'efficacité.*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 11 h 24

GREFFIER

MAIRE